

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE DE LA
COMMUNICATION ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION (CITMC-4)
4^{ème} SESSION ORDINAIRE
KHARTOUM, SOUDAN
02-06 SEPTEMBRE 2012**

AU/CITMC-4/MIN/Rpt. (IV)_Rev 2

RAPPORT DES EXPERTS

02 - 04 SEPTEMBRE 2012

RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS

I. INTRODUCTION

1. La réunion des experts de la Quatrième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des Communications et des Technologies de l'information s'est tenue du 2 au 4 septembre 2012 au Friendship Hall à Khartoum (République du Soudan) sous la présidence du Dr Izzeldin Kamil Amin, Directeur général de la société nationale des Télécommunications (NTC) du Soudan.

II. PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion les États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Gambie, Lesotho, République de Guinée, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo (RDC), République centrafricaine, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Le Kenya, la République Arabe Sahraouie Démocratique, les Seychelles et le Togo se sont excusés.

4. La SADC et le COMESA étaient représentés.

5. Ont également participé à la réunion les organisations et organismes africains et internationaux suivants : l'Union africaine des télécommunications (UAT), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Communications de l'Afrique de l'Est (EACO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Organisation régionale africaine de communications par satellite (RASCOS), l'Organisation internationale de télécommunications par satellite (ITSO), l'Union Postale Universelle (UPU) et la Société pour l'attribution des noms de domaine et de numéro sur Internet (ICANN).

6. Étaient également présents les organisations suivantes du secteur privé : UniForum SA, Kemilinks International, Intelsat, Civil Society, Membres du Parlement, universitaires et des entreprises soudanaises).

7. La liste des participants est jointe en Annexe I du présent document.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

8. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par les interventions et discours ci-après :

Allocution de bienvenue du représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

9. M. Mohamed Timoulali, Conseiller régional de la CEA a remercié la Commission de l'UA pour le partenariat et la collaboration fructueux qui ont marqué la promotion de l'agenda numérique sur le continent.

10. Il a noté les réalisations et progrès accomplis dans l'harmonisation des politiques et plans nationaux concernant les TIC et l'élaboration de cadres pour soutenir l'intégration économique régionale dans le continent.

11. En conclusion, il a mis en évidence le développement du projet de Convention sur la cybersécurité qui est basée sur les besoins du continent. Le projet de Convention représente une étape importante pour jeter les bases d'un cyber environnement sain et digne de confiance en Afrique.

Allocution du représentant de la Commission de l'Union africaine

12. Après avoir remercié le Gouvernement et le peuple de la République du Soudan, M. Moctar Yedaly, chef de la Division de la Société de l'information représentant le Directeur des Infrastructures et de l'Energie, a souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la CITMC.

13. Il a, en outre, appelé l'attention de la réunion sur les principaux points qui seront abordés lors de la session des experts de la CITMC.

14. Il a conclu en faisant appel à l'appui des États membres pour relever les défis auxquels est confronté le secteur des TIC.

Discours d'ouverture du Professeur Zouheir EL Fadil AABJAR, Sous-secrétaire d'Etat, Ministère des Sciences et de la Communication de la République du Soudan.

15. Au nom du ministère des Sciences et de la Communication du Soudan, le Sous-Secrétaire d'Etat chaleureusement souhaité la bienvenue aux experts africains et aux autres parties prenantes invités à la 4^{ème} session ordinaire de la Conférence des ministres en charge des CIT.

16. Le Sous-Secrétaire d'Etat a souligné que les principaux défis de développement des TIC en Afrique étaient les infrastructures et la cybersécurité.

17. Le Professeur Zouheir EL Fadil AABJAR a conclu son allocution en exprimant l'espoir que cette conférence offre aux participants l'opportunité de débattre sur les différents points et de recommander des solutions qui permettent de faire avancer le développement des TIC en Afrique.

IV. QUESTIONS DE PROCÉDURES

18. Les participants ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail, joints en annexe II.

V. FORMAT ET DEROULEMENT DE LA RÉUNION DES EXPERTS

19. En ce qui concerne les travaux et les modalités de la réunion des experts, la Commission de l'UA a présenté aux participants l'ensemble des documents de travail élaborés par Commission de l'UA/Agence du NEPADet soumis, pour examen. Chaque point inscrit à l'ordre du jour fera l'objet d'une communication ou d'un exposé contenant des informations générales et des propositions pertinentes.

20. Les projets de recommandations, après examen et adoption par les experts, seront soumis aux ministres, pour examen et adoption.

21. La composition du Bureau sortant et celle du nouveau Bureau ont été présentées à la réunion. En rappel, le bureau sortant est composé comme suit :

AFRIQUE DE L'EST :

- | | |
|-------------------------------|--|
| • République du Soudan | Président du Bureau et du Comité de Pilotage |
| • République-Unie de Tanzanie | Membre du Comité de Pilotage |

AFRIQUE AUSTRALE :

- | | |
|--------------------------|---|
| • République du Zimbabwe | Premier vice-président du Bureau et du Comité de Pilotage |
| • République d'Angola | Membre du Comité de Pilotage |

AFRIQUE CENTRALE :

- | | |
|-----------------------|--|
| • République du Tchad | Deuxième vice-président du Bureau et du Comité de Pilotage |
| • République du Gabon | Membre du Comité de Pilotage |

AFRIQUE DU NORD :

- | | |
|-----------------------------|---|
| • République Arabe d'Égypte | Troisième vice-président du Bureau et du Comité de Pilotage |
| • République de Tunisie | membre du Comité de Pilotage |

AFRIQUE DE L'OUEST

- | | |
|----------------------------------|---|
| • République fédérale du Nigéria | Rapporteur du Bureau et du Comité de Pilotage |
| • République du Sénégal | membre du Comité de Pilotage |

VI. RAPPORT DU BUREAU SORTANT DE LA CONFÉRENCE

22. Dr Izzeldin Kamil Amin, représentant le Bureau de la CITMC a mis en évidence les activités effectuées durant le mandat du Soudanet comprenant entre autres:

- L'organisation de la réunion du Bureau de la CITMC du 13 au 15 juin 2011 à Khartoum (Soudan),
- La mise en œuvre des principaux projets et activités phares,
- La participation à des réunions continentales et internationales,

- L'organisation de la CITMC-4.

PREMIERE SESSION : RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

23. M. Moctar Yedaly, Chef de la Division de la Société de l'information a présenté le rapport d'activité de la Commission de l'Union africaine.

24. A l'issue de la présentation, les participants ont formulé les observations suivantes :

- Ils ont félicité la Commission de l'UA pour les efforts qu'elle a déployés dans la mise en œuvre des décisions et déclarations de la CITMC.
- Ils ont pris note des défis à relever en matière de mobilisation des ressources dans la mise en œuvre des activités TIC en Afrique et ont demandé à la Commission d'identifier des solutions pertinentes.
- Noté les défis rencontrés dans la mise en œuvre du Forum des régulateurs.
- Ils ont demandé à la Commission de l'UA/Agence du NEPAD, à la CEA, aux agences spécialisées et aux autres parties prenantes africaines de coordonner leurs efforts et d'assurer une utilisation efficace des ressources.
- Interconnexion et roaming à améliorer pour les raisons de réduction de coûts.

Rapport de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD

25. Dr. Edmund Katiti, Chef du Programme e-Afrique du l'Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (NPCA) , a présenté le rapport d'activité du NPCA.

26. A l'issue de la présentation, les participants se sont félicités des activités qui sont mises en œuvre par le Programme e-Afrique du NEPAD et ont salué la présentation de l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA).

DEUXIEME SESSION: HARMONISATION DES POLITIQUES ET REGLEMENTATIONS

Plan d'action pour le développement du Secteur postal en Afrique

27. L'état de la mise en œuvre du Plan d'action et des décisions prises postérieurement a été présenté.

28. La présentation s'est focalisée sur les conclusions des études réalisées sur (i) le développement des paiements postaux électroniques, (ii) l'amélioration de l'acheminement du courrier par la route dans la région de la CEDEAO, (iii) les modèles et directives sur le service postal universel (UPS) et (iv) les stratégies visant à accroître l'inclusion financière des populations à faibles revenus en Afrique.

29. Les rapports des différentes études mettent l'accent sur les défis et soulignent la nécessité d'accroître la contribution du secteur au PIB et suggèrent en conséquence et principalement (i) l'intensification de la réforme du secteur, notamment la transformation des services financiers postaux, (ii) la prise en compte de la communication universelle dans le cadre élargi des secteurs des

communications et des TIC dans la définition de l'UPS et la révision de l'étendue du domaine réservé du UPS et (iii) l'intégration des services financiers postaux dans la stratégie d'inclusion financière.

Transition de la Télévision terrestre de l'Analogique vers le Numérique

30. Le processus de transition a commencé à travers le monde en 2000 et les Conférences régionales des radiocommunications tenues à Genève en 2006 (RRC-06) ont approuvé l'Accord régional pour la Région 1. Cet accord comprend des plans de fréquences pour la radiodiffusion numérique terrestre et une date butoir pour la mise hors service de la radiodiffusion analogique pour la bande UHF avant le 17 juin 2015 à l'exception de certains pays en développement, pour lesquels la période de transition pour la bande VHF prendra fin le 17 juin 2020.

31. Ainsi, tous les pays de la région 1 à laquelle l'Afrique appartient, devraient passer de l'analogique au numérique avant le 17 juin 2015 pour le service de diffusion dans la bande UHF et avant le 17 juin 2020 pour le service de diffusion dans la bande VHF afin de respecter l'accord GE-06 et de tirer pleinement parti du dividende numérique.

32. Par conséquent, la Commission de l'UA a adopté une stratégie visant principalement à répondre aux objectifs suivants :

- Fournir une assistance technique aux États membres pour une transition sans heurt vers la télédiffusion numérique avant le 17 juin 2015 ;
- Promouvoir une norme de transmission commune à travers le continent ;
- Adapter et produire des normes pour la fabrication de décodeurs externes et internes récepteurs TV à prix abordable permettant l'accès des citoyens africains au contenu numérique ;
- Produire un modèle d'estimation des avantages du dividende numérique et des lignes directrices pour une utilisation harmonisée et coordonnée du dividende numérique à travers le continent ;
- Mettre au point un mécanisme visant à promouvoir la production locale de contenus et numériser les archives analogiques existantes ;
- Encourager les États membres à introduire une procédure de retrait des équipements de transmission et de réception analogiques et sensibiliser la population en conséquence.

Cadre de la Société africaine de l'information

33. En 2006, la CITMC-1 a adopté le Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES). En 2008, la CITMC-2 a adopté un Cadre de référence pour l'harmonisation de la politique et des réglementations des télécommunications/TIC en Afrique. En 2011 et dans le cadre de sa restructuration, la Commission de l'UA a fusionné l'Unité des TIC du Département des Ressources Humaines des Sciences et de la Technologie (HRST) avec la Division des télécommunications et de la poste pour constituer la nouvelle Division de la Société de l'information (ISD) du Département des infrastructures et de l'énergie.

34. Afin d'accroître la mise en œuvre de sa restructuration et afin de remédier à l'existence de deux cadres –le PARAES et le Cadre de référence –, et partant l'existence de deux plans d'action pour la mise en œuvre du secteur des TIC sur le continent, la Commission de l'UA a décidé de fusionner les deux cadres de référence en un seul : le Cadre africain de la Société de l'information. Cela permettra l'expression des objectifs et des engagements communs de l'Afrique par rapport aux actions collectives visant à développer et utiliser les TIC pour le développement et l'intégration socio-économique de l'Afrique.

Accès ouvert

35. La question de l'accès ouvert est d'importance capitale dans le contexte des dernières évolutions du marché qui connaît un nombre accru de projets d'infrastructures (dorsales nationales et régionales, câbles sous-marins, etc.) La session extraordinaire de la CITMC du 5 novembre 2009 à Johannesburg a mandaté la Commission de l'Union africaine à travers la Déclaration Olivier Tamboà élaborer, en coordination avec les parties prenantes concernées, une définition et des lignes directrices partagées sur ce qu'est l'accès ouvert. Avec le soutien de l'Organisation pour la Coopération Economique et le Développement (OCDE), un document a été préparé sur la question et porte sur :

- Une définition des principes d'accès ouvert qui soit conforme aux positions exprimées par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque mondiale, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Les principes d'accès ouvert sur les couches réseau, le fournisseur avec différentes positions dans le marché, la disponibilité publique, le partage des infrastructures, les principes de transparence et d'équité, etc.
- Le projet HIPSSA de l'UIT-CE appui actuellement les CER, pour le développement de lignes directrices régionales.

Convention sur la cyber-sécurité

36. Comme les Etats Membres accroissent leur accès large bande à l'internet, les questions relatives au cyber crime et cyber sécurité apparaissent et il y a une nécessité d'assurer la protection des citoyens des Gouvernements et les commerces. Etant connecté au reste du monde implique que l'Afrique est maintenant à l'intérieur du périmètre de la cybercriminalité, rendant ainsi les systèmes d'information du continent plus vulnérables que jamais. Pour fournir une protection pénale au système de valeurs de la Société de l'information, il est nécessaire de disposer d'une législation appropriée pour lutter contre la cybercriminalité. L'objectif de la Convention sur la cyber-sécurité est de fournir des lignes directrices pour l'élaboration de législation sur les transactions électroniques, la protection des données personnelles, cyber criminalité, la sécurité cybernétique aux Etats Membres.

37. Le projet de Convention a été élaborée avec l'appui technique de la CEA et a fait l'objet de débats lors d'ateliers régionaux dans les cinq régions géographiques de

l'Union africaine, organisés en collaboration étroite avec les États membres, les CER et le projet HIPSSA.

38. Les institutions des États membres en charge du commerce, de la sécurité intérieure, de la justice et de la régulation ainsi que les parlementaires et les partenaires internationaux ont participé au processus de consultation.

39. Prenant en compte la contribution des États membres, un groupe d'experts juridiques s'est réuni et a finalisé le projet de Convention tel que présenté à la CITMC pour examen et adoption selon les procédures et règlement de l'UA.

Observations et recommandations sur le Plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique, le passage de l'analogique au numérique, le Cadre africain de la Société de l'information, l'accès ouvert et la Convention sur la cyber-sécurité

40. A la suite des présentations, les participants ont fait les observations suivantes :

- Le besoin de souligner l'importance d'un cadre réglementaire durable pour le secteur postal, y compris des questions telles que celles des bureaux de poste extraterritoriaux d'inclusion financière et numérique, de protection des consommateurs pour orienter la libéralisation du secteur ;
- Travailler avec les Autorités appropriées pour résoudre les questions relatives aux licences et sécurité pour assurer le développement durable des services financiers postaux ;
- La nécessité d'identifier des stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets prioritaires pour le secteur postal ;
- Le besoin de souligner l'importance d'un environnement favorable et des ressources humaines adéquates pour le secteur postal dans ce monde en constante et rapide évolution ;
- L'urgence de faire appel à des activités de plaidoyer et de sensibilisation sur le processus de transition de l'analogique au numérique de la télévision terrestre et la date butoir de la diffusion analogique ;
- Œuvrer à la fabrication de télévision numérique intégrée à bas prix ;
- Souligner la nécessité du renforcement des capacités des experts et des décideurs politiques en vue d'accélérer la transition ;
- Il faut également veiller à la coordination des activités de transition de l'analogique au numérique effectuées par l'Agence du NEPAD de la Commission de l'UA, de l'UAT et des CER afin d'éviter la duplication des efforts ;
- Ils ont salué la proposition visant à élaborer un Cadre consolidé avec la participation de toutes les parties prenantes afin d'identifier clairement des objectifs et engagements communs de l'Afrique par rapport aux actions collectives visant à développer et utiliser les TIC pour le développement et l'intégration socio-économique de l'Afrique ;
- La nécessité d'élaborer un cadre politique et réglementaire d'accès ouvert.
- Prend note avec satisfaction du Projet de Convention de l'Union africaine sur la cyber-sécurité.

Recommandations

41. Les ministres sont invités à :

- i. prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement du Secteur postal en Afrique ;
- ii. intégrer les services postaux dans le cadre élargi des services de communications et des technologies de l'information en vue de l'établissement d'une politique d'accès universel,
- iii. demander à la Commission de l'UA de :
 - a) élaborer des lignes directrices pour la libéralisation du secteur postal et développer des canevas d'instrument juridique pour les politiques et réglementations postales,
 - b) soumettre un rapport circonstancié des services financiers postaux à l'inclusion financière pour examen des ministres africains en charge de l'Economie et des Finances ;
- iv. demander aux partenaires internationaux de soutenir résolument la mise en œuvre de la réforme postale en Afrique ;
- v. renouveler leur gratitude à l'UIT, à la CEA, à l'Union européenne, à l'Union postale universelle (UPU) et à d'autres partenaires pour le soutien apporté à la mise en œuvre du programme de la poste en ligne, une initiative conjointe de l'UPAP, de l'UAT, de RASCOM, l'Agence du NEPAD et de la Commission de l'UA ;
- vi. adopter le principe de la collaboration pour élaborer une norme continentale commune pour la transmission et la réception de la télévision ;
- vii. envisager l'interdiction de l'importation des émetteurs TV analogiques ;
- viii. encourager les activités bilatérales et multilatérales de coordination des fréquences et celles-ci doivent être réalisées avant juin 2013 pour procurer suffisamment de temps pour la mise en œuvre ;
- ix. encourager une approche harmonisée de l'utilisation du dividende numérique ;
- x. demander à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD de mobiliser des ressources et de coordonner les activités au niveau continental pour le passage à l'analogique ;
- xi. prendre note de la démarche du Cadre consolidé pour les CIT en Afrique ;
- xii. demander à la Commission de l'UA, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, les CER, les institutions spécialisées et la CEA, à élaborer un Cadre stratégique de l'UA relatif aux CIT, intégré et cohérent destiné à l'Afrique et qui tienne compte des différents cadres des CIT qu'utilisent les parties prenantes africaines ;
- xiii. prendre note du rapport sur l'accès ouvert ;
- xiv. demander à la Commission de l'Union africaine d'élaborer un cadre de politique et réglementation sur l'accès ouvert et de présenter lors de la prochaine session de la CITMC ;
- xv. demander à la Commission de l'UA d'organiser des ateliers régionaux et continentaux pour disséminer ledit cadre à faire connaître ces lignes directrices

- en collaboration avec l'Agence du NEPAD et les régulateurs nationaux et régionaux ;
- xvi. examiner et approuver le projet de Convention de l'UA sur la cyber-sécurité et le soumettre à travers les canaux appropriés;
- xvii. demander aux Communautés économiques régionales (CER), à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), aux institutions spécialisées et aux partenaires internationaux de fournir un appui pour l'opérationnalisation de la convention;
- xviii. demander aux CER, à la Commission de l'UA, à l'Agence du NEPAD, à la CEA, aux institutions spécialisées et aux partenaires internationaux d'aider les États membres à élaborer une législation nationale sur la cybersécurité qui tienne compte de la Convention de l'UA sur la cybersécurité.

SESSION TROIS : INFORMATION SUR LES PROGRAMMES ET ACTIVITES CONTINENTAUX/REGIONAUX

Le COMESA

42. Dans sa présentation, Dr. A. Dafalla a souligné les travaux en matière de TIC réalisés dans la COMESA telles que l'élaboration et l'adoption d'instruments politiques et réglementaires.

43. Il a en outre mis en évidence les activités prévues en matière de cybersécurité, de réforme du secteur postal et de la radiodiffusion.

La SADC

44. Mme Cecilia Mamelodi Onyadile, dans sa présentation, a donné un aperçu du programme TIC de la SADC. Après avoir expliqué le Cadre stratégique du commerce électronique dans la région du SADC, elle a mis un accent particulier sur le programme principal du secteur des TIC, à savoir le Plan Directeur TIC de la SADC aussi connu sous le nom de e-SADC 2027 qui se repose sur 5 piliers principaux qui couvrent tous les domaines des TIC allant des politiques et cadre réglementaire au déploiement des infrastructures.

La CEA

45. Le représentant de la CEA, Mme Eskedar Nega, a présenté les programmes, projets et activités en matière de TIC qui ont été mis en œuvre par la CEA.

- Appui à la formulation et à l'élaboration de plans d'action et de stratégies au niveau national et sectoriel ainsi que de cyber législations dans de nombreux pays et communautés économiques régionales (CER).
- Activités de mesure des TIC en accordant un soutien au renforcement des capacités des bureaux statistiques nationaux et en coordonnant l'élaboration d'un cadre pour un ensemble comparatif d'indicateurs de base permettant l'évaluation

des e-gouvernements, dans le cadre du partenariat mondial pour la mesure des TIC au service du développement.

46. Elle a également présenté les principaux défis auxquels est confronté le continent dans le domaine des TIC et de l'information géographique qui sont la formulation et la mise en œuvre des politiques, les activités de mesure des TIC, le renforcement des capacités et la sensibilisation sur ce que représente les TIC et l'information géographique.

L'UAT

47. Dans son exposé, le Secrétaire Général de l'Union africaine des télécommunications (UAT), M. Soumaila Abdoukarim, a souligné les réalisations et les activités prévues de l'UAT comme suit :

- Une coordination réussie des positions africaines communes à l'occasion de la Conférence de plénipotentiaires 2010 de l'UIT (UIT PP-10), la 10^{ème} Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-12) et la Conférence Mondiale sur la Radiocommunication 2012 (CMR-12) ;
- La tenue du 1^{er} Sommet de l'UAT sur la migration numérique et la politique des spectres pour l'Afrique, tenue à Nairobi, où des éléments clés de la question de la migration ont été approuvés, et
- La tenue de deux ateliers de coordination des fréquences à Bamako et à Kampala où des normes communes de TNT (DVB-T2) et des principes de coordination des fréquences ont été convenus. Un travail de coordination des fréquences a également été entrepris.

Les activités prévues

- Finalisation de la coordination des propositions communes africaines pour l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-12) et la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales (CMTI-12) via la troisième et dernière réunion préparatoire qui se tiendra à Accra (Ghana), les 25 et 26 septembre 2012 ;
- Tenue du 2^{ème} Sommet de l'UAT sur la migration numérique et la politique des spectres pour l'Afrique, qui se tiendra à Accra (Ghana) les 27 et 28 septembre 2012, afin de confirmer l'adoption d'une norme TNT commune à l'Afrique et des principes de coordination des fréquences appropriées pour permettre la deuxième dividende numérique (DD2) ;
- Préparatifs pour l'UIT PP-14, la CMDT-14, la CMR-15 et ;
- Mise en œuvre des programmes itinérants selon les directives de l'Union africaine et collaboration au programme « Connecter l'Afrique ».

48. En conclusion, il a demandé l'appui des États membres de l'UA et leur a également demandé à s'accorder sur une position commune à tous les forums internationaux.

L'UIT

49. M. Marcelino Tayob, Conseiller principal de l'UIT a présenté l'état d'avancement et les défis des initiatives de l'UIT en Afrique.

50. Outre la mise en œuvre des recommandations de l'Initiative « Connecter l'Afrique », et de la mise en œuvre du projet HIPSSA, les initiatives de l'UIT en Afrique portent sur le renforcement des capacités, les questions relatives aux politiques et réglementations et le développement des infrastructures large bande

L'UPU

51. La coordinatrice du projet régional de l'UPU pour l'Afrique australe et orientale, Mme Gladys Mutyavaviri, a présenté les projets régionaux de l'UPU en Afrique. Ces projets visaient à améliorer la qualité des services, la réforme postale et à faciliter le service de transfert d'argent électronique en passant par le réseau postal dans le cadre de la promotion du développement et de l'amélioration du secteur postal en Afrique.

Observations et recommandations formulées sur les présentations du COMESA, de la SADC, de la CEA, de l'UAT, de l'UIT et de l'UPU

Observations :

52. Les observations formulées étaient les suivantes :

- Les participants saluent la contribution du COMESA, de la SADC, de la CEA, de l'UAT, de l'UIT et de l'UPU dans la mise en œuvre des programmes continentaux et régionaux.
- Il est nécessaire de s'accorder sur une position africaine commune sur le Règlement des télécommunications internationales (RTI).

Recommandation :

53. Les ministres sont invités à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes continentaux et régionaux du COMESA, de la SADC, de la CEA, de l'UAT de l'UIT et l'UPU

SECTION QUATRE : PLAN DIRECTEUR

Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA)

54. Aujourd'hui en Afrique, il a été constaté que le manque d'infrastructure mine la croissance jusqu'à 2% par an. Ceci est un problème continental, qui doit trouver une solution continentale. Une infrastructure régionale partagée constitue la seule solution aux problèmes de marchés de petite taille et mal situés. Le programme pour le développement de l'infrastructure en Afrique (PDIA) est un programme multisectoriel couvrant quatre secteurs : les transports, l'énergie, les ressources transfrontalières en eau et les télécommunications/TIC. Ce programme s'emploie à assurer la facilitation de l'intégration continentale en Afrique à travers l'amélioration de l'infrastructure régionale, et est conçu pour soutenir la mise en œuvre du Traité

d'Abuja et la création de la Communauté Economique Africaine. C'est une initiative conjointe de la Commission de l'Union Africaine, de l'Agence de Coordination du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique et de la Banque africaine de Développement (BAD).

55. Le programme proposé pour le développement de l'infrastructure articule des priorités à court terme (2020), à moyen terme (2030) et à long terme (2040) pour faire face aux lacunes infrastructurelles identifiées conformément au Cadre stratégique convenu (sur la base des visions de développement social et économique à long terme, des objectifs stratégiques et des politiques sectorielles) et étayées par une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action prioritaire (PAP) 2012 -2020.

56. L'expert a noté les activités menées à partir de juillet 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du PIDA et a fait les recommandations suivantes :

Observations et recommandations formulées sur les présentations du Programme pour le Développement de l'Infrastructure en Afrique (PIDA)

57. Les participants ont mis en exergue ce qui suit:

- Besoin d'associer le secteur privé dans la mobilisation des fonds et la mise en œuvre des projets.
- Besoin d'identifier et de répertorier davantage de projets TIC dans les principaux domaines de déploiement des infrastructures à large bande, de l'informatique dématérialisée, des applications et les connectivités transfrontalières.

Recommandations :

58. Les ministres sont invités à :

- i. Prendre note des progrès réalisés dans l'exécution de l'étude sur le PDIA, des défis à relever et des avantages à attendre ;
- ii. Exhorter les Etats membres à participer et à contribuer à la mise en œuvre, ainsi qu'à toutes les autres phases du projet ;
- iii. Exhorter également le Bureau du CMTCI de participer au Conseil pour le Développement de l'Infrastructure (CID) ;
- iv. Demander à la Commission de l'Union africaine d'assurer une supervision appropriée de la gouvernance de la mise en œuvre de cet important programme ;
- v. Organiser un forum d'investissement en TIC pour commercialiser et plaider en faveur d'un partenariat dans la mise en œuvre des projets prioritaires en matière de TIC.

SESSION CINQ : QUESTIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

IPv4-IPv6 Migration

59. Aujourd'hui, l'architecture de l'Internet a principalement pour base le « Protocole sur l'Internet, version 4 » (IPv4) qui fournit seulement 4,3 milliards d'adresses. A la date de juin 2012, il ne reste que 227 millions d'adresses IPv4 (ou environ 5% du total d'adresses de la version 4). L'espace d'adresse d'IPv4 est

devenu donc une ressource rare qui ne suffira pas pour faire face à la croissance continue de l'Internet. En prévision de ce problème à long terme, la communauté des fournisseurs de services Internet a développé un protocole amélioré, l'IPv6, dont le développement graduel a commencé vers la fin des années 1990. L'IPv6 donne une solution directe et à long terme au problème de l'espace d'adresses. Le nombre d'adresses offert par le protocole IPv6 permet à tout le monde, à tous les opérateurs de réseaux (y compris ceux qui travaillent avec tous les IP –« Réseaux de la prochaine génération », et à toutes les organisations dans le monde, de disposer d'autant d'adresses IP qu'elles le désirent pour assurer la connexion d'autant de routeurs, d'hôtes, de réseaux et de dispositifs, avec l'Internet mondial.

60. Malheureusement, il n'y a en Afrique que quelques réseaux qui semblent avoir activé l'IPv6 pour le mettre en service (les mesures récentes montrent que seulement 13% du réseau africain ont activé l'IPv6). L'Afrique devrait baser le développement à long terme des TIC sur le test de l'IPv6 pour ne pas être laissée derrière et pour bénéficier de tous les avantages de l'opportunité offerte à la région par la téléphonie mobile pour le développement des TIC. L'Afrique, plus que toute autre région du monde, a beaucoup à gagner en se préparant à l'utilisation de l'IPv6.

DotAfrica

61. La CITMC-3 tenue à Abuja a demandé à la Commission de l'UA de « mettre en place des structures et des modalités pour la mise en œuvre du projet dotAfrica ». Pour mettre en œuvre les décisions susmentionnées, la Commission de l'UA s'est lancée dans l'identification de la meilleure approche ouverte et transparente. Ce qui a conduit à la formation d'un Groupe de Travail sur dotAfrica, composé d'experts africains reconnus. C'est ainsi que la Commission de l'UA a choisi UniForum SA (l'opérateur central ZA ou ZACR) pour administrer et faire fonctionner dotAfricaTLD pour le compte de la communauté africaine. L'approbation de ZACR est la seule approbation formelle donnée par l'Union africaine et ses Etats membres en rapport avec dotAfrica.

62. La Commission de l'UA et ZACR ont également formellement conclu un Accord sur dotAfrica pour régler les relations entre la Commission de l'UA et ZACR en vue de l'application et de l'opérationnalisation de dotAfrica qui sera administré d'une manière inclusive et professionnelle, conformément à la proposition de projet présentée à ZACR au cours du processus d'appel d'offres. L'appui d'un minimum de 60% des pays de la région était nécessaire. Les pays suivants ont remis leurs lettres de soutien à dotAfrica conformément aux exigences d'ICANN dans le Guide régissant les demandes. Le total est de 39 pays sur 54 ; ce qui représente 70%.

Burundi	Kenya	Swaziland	Niger
Cameroun	Djibouti	Zambie	Nigéria
République Centrafricaine	Comores	Bénin	Sénégal
Tchad	Egypte	Burkina Faso	Sierra Leone
Congo	Mauritanie	Cap Vert	Togo
Rép. Dém. du Congo	Algérie	Côte d'Ivoire	Maurice
Gabon	Maroc	Gambie	Zimbabwe
Ouganda	Tunisie	Ghana	Mali
Tanzanie	Afrique du Sud	Guinée	Sud-Soudan
Soudan	Mozambique	Libéria	

63. Un Comité directeur a été mis en place pour assurer le leadership et la supervision tant sur le processus de demande que sur le lancement de dotAfrica TLD, ainsi que pour fournir un canal à travers lequel la communauté africaine élargie pourra participer au projet dotAfrica. Toutes les ressources financières supplémentaires générées à travers l'administration de dotAfrica TLD seront canalisées dans un Fonds de Développement réservé aux projets et initiatives de développement des ITC en Afrique.

Forum pour la Gouvernance de l'Internet – AfIGF

64. L'AfIGF a été lancé le 30 septembre 2011 par les participants, pour servir de plateforme pour une discussion inclusive, multilatérale et multilingue, faisant intervenir plusieurs parties prenantes, sur les questions qui concernent l'Internet en Afrique en général, et les questions relatives à la gouvernance en particulier.

65. Tous les groupes des parties prenantes de toutes les sous régions de l'Afrique peuvent être membres de l'AfIGF. Les membres seront les organisateurs des IGF sous régionaux des cinq sous régions de l'Afrique, des personnes représentant des institutions gouvernementales africaines concernées, la société civile, les communautés universitaires et techniques, le secteur privé africain et les organisations régionales et internationales d'Afrique.

Observations et recommandations sur la présentation de dotAfrica, la migration de l'IPv4 vers l'IPv6 et le Forum africain pour la gouvernance de l'Internet

66. Les participants ont formulé les observations suivantes :

- Ils ont salué toutes les initiatives sur les questions de gouvernance de l'Internet tel qu'elles ont été présentées.
- Il faut que la Commission de l'UA ait une voix prépondérante au sein de la fondation DotAfrica pour assurer la réalisation des objectifs du projet.
- Il faut s'assurer d'une structure de gouvernance multipartite pour DotAfrica qui prend en compte les 5 régions géographiques de l'UA.
- Les participants ont demandé à la Commission de l'UA d'élaborer un manuel de migration de l'IPv4 vers l'IPv6.

Recommandations :

67. Les Ministres sont priés de :

- i. Demander aux Etats membres d'envoyer d'urgence leur lettre de soutien au processus de la CUA relatif à dotAfrica en vue de minimiser les risques d'objection et d'obtenir le domaine de premier niveau dotAfrica ;
- ii. Initier un système d'alerte avancée dans le cadre du GAC et s'opposer à toutes autres demandes pour le domaine DotAfrica ou à des conditions similaires dans tout langage international ;
- iii. Demander aux Etats membres, aux CER, à la Commission de l'UA et à la CEA, en coordination avec AFRINIC et la Communauté des Prestataires de services

- Internet, aux régulateurs et aux opérateurs d'élaborer un plan d'action africain relatif à l'IPv6 à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années ;
- iv. Demander aux Etats membres de soutenir le Groupe africain de travail sur l'IPv6 et l'AFRINIC en vue de leur permettre d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'IPv6 ;
 - v. Demander aux Etats membres de soutenir la création de Forums de la Gouvernance de l'Internet au niveau national pour établir le dialogue entre toutes les parties prenantes sur l'utilisation des TIC pour le développement et pour faciliter la participation des Etats aux processus africains d'IGF ainsi qu'au forum mondial de la gouvernance de l'Internet ;
 - vi. Demander aux Etats membres et au bureau de la CMTCI de prendre part aux activités de suivi du WSIS, notamment aux évaluations du suivi des lignes d'action et objectifs du WSIS, en vue de recueillir les informations sur l'investissement, l'infrastructure et le développement des TIC.

SESSION SIX : PROJETS SPECIFIQUES

Transformation numérique de l'Afrique : Utilisation transformative des TIC en Afrique

68. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement, en collaboration avec l'Union africaine, ont fait des recherches et ont publié un nouveau rapport phare « Transformation numérique de l'Afrique » qui identifie les meilleures pratiques dans l'utilisation des TIC dans les secteurs clés de l'économie africaine. Sous le thème « Transformation-Ready », la contribution croissante des TIC à l'agriculture, à l'adaptation au changement climatique, à l'éducation, aux services financiers, aux services gouvernementaux et à la santé a été analysée. En outre, le rapport met en lumière le rôle des TIC dans l'amélioration du commerce régional africain et de l'intégration continentale ainsi que la nécessité de construire une industrie compétitive des TIC pour promouvoir l'innovation, la création d'emplois et les possibilités d'exportation des entreprises africaines.

69. Les TIC, en particulier les téléphones mobiles, ont révolutionné la communication en Afrique avec la « décennie du portable » qui a porté la croissance économique. Les TIC peuvent renforcer la capacité d'action des Africains et promouvoir l'esprit d'entreprise, l'innovation entraînant ainsi la croissance des revenus. Il ne s'agit pas du téléphone ou de l'ordinateur en soi, mais surtout des applications et des informations qui en proviennent.

70. Les TIC peuvent faciliter les communications transfrontalières, les transactions financières et le partage des données et des informations. Elles jouent un rôle de catalyseur à l'intégration régionale et à l'échange commercial. La mise en place des TIC et le développement d'applications doivent être ancrés dans les réalités locales diverses. Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la création d'un environnement favorable. Ils doivent être des clients modèles en adoptant les nouvelles innovations technologiques.

71. L'utilisation efficace des TIC exige la collaboration intersectorielle et une approche multipartite, basée sur des données ouvertes et une innovation ouverte. L'Afrique est encore en début de croissance et, à ce jour, la plupart des applications TIC mises en œuvre sont des programmes pilotes. Il est maintenant temps de procéder à l'évaluation, à la réplique rigoureuse et à la transposition à une plus grande échelle des meilleures pratiques.

72. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont tous deux récemment élaboré de nouvelles stratégies, axées sur la transformation. Les deux banques sont disposées à envisager le financement de nouveaux programmes ambitieux pour une utilisation transformative des TIC.

Le Réseau électronique panafricain pour la Télémédecine et le Télé-éducation

73. Le projet du réseau électronique panafricain est une initiative du gouvernement indien, qui a pour objectif principal de mettre en place un réseau panafricain de télécommunications par satellite et fibre optique en vue de fournir des services de Télémédecine, de Télé-éducation et de communications diplomatiques (VVIP) à tous les Etats membres de l'Union Africaine.

74. Au mois d'août 2012 :

- 48 Etats membres (88%) ont signé pour faire partie du réseau. Les six pays restants (Algérie, Angola, Afrique du Sud, Guinée Equatoriale, et Tunisie) n'ont pas encore signé l'accord ;
- La station terrestre de télécommunications de Dakar est opérationnelle depuis avril 2008 ;
- Jusqu'à 150 équipements VSAT ont été installés et sont opérationnels ;
- Plus de 9500 étudiants du deuxième et du troisième cycle poursuivent leur éducation dans les différentes universités indiennes à travers le réseau ;
- 3445 séances de télé-éducation et 441 consultations médicales ont été effectuées en 2 ans au cours desquelles trois vies africaines ont été sauvées ;
- 2455 séances d'éducation médicale continue ont été organisées. 50 à 100 médecins et infirmiers ont participé quotidiennement aux séances de formation médicale continue.

Programme relatif au Leadership Africain dans le domaine des TIC (ALICT)

75. Le programme de leadership africain dans les TIC est un cours composé de 7 modules qui dure 7 mois et vise à travailler avec les cadres moyens des Etats membres en vue de faire avancer la société des connaissances avec les TIC comme pilier intersectoriel.

76. Des efforts de mobilisation des ressources sont en cours en vue de l'élargissement du programme aux autres régions de l'UA. Le gouvernement de la Finlande a l'intention d'apporter une contribution financière supplémentaire en vue de l'élargissement du programme ALICT aux régions de l'Afrique centrale et de l'Ouest.

77. Un modèle pour le renforcement des capacités et un programme d'enseignement composé de 7 modules ont été développés et 83 citoyens de l'Union africaine ont reçu des certificats de Leadership Africain dans les TIC le 29 août 2012

au siège de la Commission de l'UA, après avoir satisfait aux conditions demandées par le cours.

Appui pour l'obtention de ressources orbitales/spectrales additionnelles en faveur de RASCOM

78. Les ressources orbitales/spectrale, notamment l'orbite géostationnaire sont des ressources naturelles limitées qui doivent être utilisées conformément aux dispositions régissant les fréquences radio, afin de garantir l'accès équitable. Deux mécanismes essentiels pour le partage des ressources orbitales/spectrales ont été développés et mis en œuvre :

- La procédure de planification a priori (qui garantit l'accès équitable, par exemple au plan de répartition) ;
- La procédure de coordination –pour les bandes non prévues ;

79. La mise en place d'une organisation satellitaire continentale –le RASCOM – Organisation Régionale Africaine de la Communication par Satellite-, se situe dans le cadre des décisions et résolutions adoptées par l'OUA (UA). L'Afrique est arrivée tardivement sur l'Orbite Géostationnaire (OGS) alors que la plupart des ressources stratégiques orbitales idéales pour le continent africain avaient été attribuées à d'autres administrations extérieures à l'Afrique sur base du principe « premier venu, premier servi ».

80. Pour faire face à la demande actuelle du marché et à l'évolution des transactions, RASCOM a besoin de ressources orbitales/spectrales plus flexibles dans la bande non prévue/planifiée, et RASCOM, en tant qu'organisation/opérateur satellitaire, doit lancer d'autres satellites.

81. L'UA a exprimé sa volonté de soutenir RASCOM dans la campagne visant à obtenir des ressources orbitales/ spectrales pour le projet de RASCOM, qui est une initiative continentale. Compte tenu des informations ci-dessus, certains des objectifs stratégiques en rapport avec l'obtention des ressources orbitales/ spectrales sont les suivants :

- Action de l'UA en bloc pour obtenir certaines des ressources qui seront retournés par Intelsat au Bureau de Radiocommunication (BR) à travers l'Organisation Internationale de Télécommunication par Satellite (ITSO) ;
- Pour que l'UA demande les Administrations des [Etats] membres de RASCOM d'agir en tant que bloc, à travers RASCOM, pour obtenir les ressources orbitales/ spectrales du BR qui seront mis ensemble pour servir l'ensemble du continent en appui à sa mission.

Questions clés relatives à ITSO

82. Les conclusions de la restructuration d'INTELSAT/ITSO :

- Le transfert de tous les actifs d'INTELSAT à une entité privée, Intelsat SA, dont le siège était aux Bermudes, mais actuellement basé à Luxembourg, ayant pour mandat de répondre aux **obligations de service public**.

- Modification du mandat de l'organisation intergouvernementale et son acronyme en *International Telecommunications Satellite Organization (ITSO)*, basée à Washington, DC.

83. La principale conclusion de la Conférence de l'Assemblée des Parties tenue à Kampala en juillet 2012 a été la décision de continuer l'Accord ITSO jusqu'en juillet 2021. L'accord prévoyait une évaluation après une période de 12 années qui avait débuté en 2001.

84. **Le patrimoine commun des Parties** défini comme « les assignations de fréquences associées aux positions orbitales en cours de publication anticipée ou de coordination ou enregistrées au nom des Parties auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en conformité avec les dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT... », est utilisé par Intelsat pour l'accomplissement des obligations de service public. Actuellement, il existe 21 emplacements avec une valeur estimée de 1 à 1,5 milliard \$ E.U.

85. Les parties ont convenu lors d'une conférence en 2007 d'amender l'Accord ITSO. L'objectif de l'amendement était de clarifier les emplacements orbitaux du patrimoine commun des parties et de rendre l'ITSO capable de vérifier que toute entité qui utilise le patrimoine commun des Parties respecte les Principes fondamentaux (article III) de l'Accord ITSO. Pour compléter le processus, les Parties sont tenues de notifier l'approbation ou l'acceptation au Département d'État américain qui est le dépositaire de l'Accord. L'Amendement entre en vigueur quand il sera ratifié par au moins 99 pays signataires de l'Accord. 67 pays ont déjà satisfait le processus d'acceptation.

86. La Conférence mondiale des radiocommunications tenue à Genève en janvier/février 2012 a adopté une résolution pour mener des études afin de déterminer la nécessité d'appliquer d'autres mesures réglementaires visant à renforcer la disponibilité des services publics internationaux de télécommunication assurés par la technologie satellitaire. Les études permettront aux pays en développement de faire des propositions de changement ou d'amélioration en ce qui concerne la réglementation des ressources orbitales des satellites.

Systèmes d'Echange Internet –AXIS

87. L'Afrique paye actuellement les fournisseurs étrangers pour notre échange du trafic (continental) « local. Il s'agit là d'une façon onéreuse et inefficace de traiter l'échange de trafic Internet entre les pays.

88. En ce qui concerne les décisions pertinentes de l'UA en rapport avec le Projet du Système Africain d'Echange Internet, la Commission de l'UA a signé un accord avec le chef de file des financiers (Agence de Développement et de Coopération du Luxembourg) pour soutenir la mise en œuvre du projet du système Africain d'Echanges Internet, financé par le Fonds d'affectation spéciale UE-Afrique pour l'Infrastructure et le Gouvernement du Luxembourg.

89. Un accord entre la Commission de l'UA et la Société Internet a été signé pour commencer l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités dans les Etats membres qui n'ont pas de Points d'Echange Internet dès le 3^{ème} trimestre 2012.

90. Il a été confirmé que les ateliers devant démarrer le processus visant à créer des Points d'Echange Internet dans 7 Etats membres de l'UA vont commencer vers la fin de l'année. Le processus continuera dans d'autres Etats membres l'année prochaine. Egalement, Il est prévu de commencer à fournir l'assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir la mise en place de Points Régionaux pour les Echanges Internet en 2013.

Etude de faisabilité pour la création del'Agence Spatiale Africaine

91. Aujourd'hui, les technologies de l'espace jouent un grand rôle dans d'autres domaines tels que la météorologie, la navigation, la prévision climatique, la gestion des ressources naturelles et le contrôle de l'environnement, la prévention et la gestion des catastrophes naturelles, la santé, l'éducation, l'agriculture, la paix et la sécurité. Compte tenu de la diversité des domaines qu'elles couvrent, les technologies de l'espace sont essentielles pour la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD).

92. L'Afrique est déterminée à exploiter les formidables potentialités des technologies spatiales. Le Plan Stratégique d'Action de l'Union africaine (2004-2007) prévoit « l'évaluation de RASCOM et des autres projets en vue de la création d'une Agence Spatiale Africaine. Le but de l'Agence Spatiale Africaine sera de permettre et de promouvoir la coopération entre les Etats africains dans les domaines de la recherche et de la technologie de l'espace et de leurs applications spatiale, à des fins strictement pacifiques, en vue de l'utilisation scientifique et opérationnelle des systèmes des technologies de l'espace.

93. Conformément à la demande de la CITMC-3, la Commission de l'UA a effectué l'étude visant à :

- Mettre en exergue la situation actuelle sur l'utilisation des applications des technologies de l'espace en Afrique et leur impact sur le développement socioéconomique du continent ;
- Formulation de recommandations à l'intention des décideurs africains et établissement de la feuille de route pour la création de l'Agence Africaine de l'Espace, et notamment d'un projet organisationnel et des missions qui seraient confiées à l'Agence.

Observations

94. Les participants ont formulé les observations suivantes :

- Besoin d'émettre une demande de propositions pour sélectionner une entité qui sera responsable de la gestion du réseau électronique panafricain, une fois que l'Inde aurait remis les responsabilités en 2014 ;

- Nécessité pour les Etats membres de l'UA de mettre en place des politiques et des lois pour orienter l'utilisation du télé-éducation, de la télé-médecine et des autres services en ligne ;
- Besoin d'aborder les questions de transfert de compétences au niveau national afin d'améliorer sensiblement l'utilisation des services de télé-éducation et de télémédecine du réseau électronique panafricain ;
- Ils ont exprimé un intérêt à participer à la direction des projets TIC et des projets de Points Régionaux d'Echange Internet ;
- Ils ont constaté qu'un certain nombre d'États membres profitaient déjà des avantages de la technologie spatiale et apportaient leur appui à la création de l'Agence spatiale africaine.

Recommandations

95. Les ministres sont invités à :

- i. Exhorter les Universités régionales de référence et les hôpitaux régionaux très spécialisés de commencer à fournir les services de télé éducation et de télémédecine comme leurs homologues indiens [Conformément au cahier de charges du projet, ces universités et hôpitaux seront sélectionnées suivant un certain nombre de critères. Chacune d'elle sera équipé d'un studio nodal pour fournir les services de télé éducation et de télémédecine à 53 universités/hôpitaux situés dans les 53 Etats membres de l'UA] ;
- ii. Exhorter les Etats membres participants au projet de faire librement appel aux services de télé éducation et de télémédecine offerts par le réseau électronique africain car le réseau est maintenant entré dans sa phase opérationnelle ;
- iii. Noter les transferts imminents de la composante VVIP au réseau e-gouvernance de l'Union Africaine et de veiller à son opérationnalisation ;
- iv. Demander encore à la CUA et à l'Agence du NEPAD d'assurer la pérennisation et la mise en œuvre harmonieuse du Plan de travail sur le transfert du réseau à l'Afrique à la fin de l'assistance technique et financière de l'Inde ;
- v. Prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de Leadership africain dans les TIC ;
- vi. Demander à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD de travailler avec le gouvernement finlandais, le GeSCI et les autres partenaires internationaux d'élargir le programme ALICT aux autres régions de l'Afrique ;
- vii. Prendre note des développements récents importants concernant l'ITSO, l'organisation et notamment les ressources orbitales des satellites ;
- viii. Faire accélérer la ratification de l'amendement relatif à l'accord sur l'ITSO par les pays qui ne l'ont pas encore fait afin d'assurer la disponibilité des ressources orbitales des satellites pour une couverture régionale et mondiale ;
- ix. Faciliter, le cas échéant, la participation des pays aux études UIT-R à venir sur les réglementations des ressources orbitales des satellites ;

- x. Demander à toutes les administrations africaines membres de RASCOM d'agir en tant que bloc en vue de l'obtention des ressources orbitales/ spectrales dûment coordonnées de ITU/BR pour le compte du continent africain ;
- xi. Nommer un représentant à l'ITSO pour que les ressources orbitales/spectrales qui représentent un intérêt pour le continent africain soient assignées à RASCOM pour le compte de ses membres, une fois que ces ressources seraient libérées par l'ITSO ;
- xii. Prendre note des efforts consentis par la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la première phase du projet du système Africain d'Echanges Internet ;
- xiii. Demander à la Commission de l'Union Africaine, à l'Agence du NEPAD, aux Communautés Economiques Régionales et aux Etats membres d'accélérer sa mise en œuvre ;
- xiv. Prendre note de l'étude sur AfriSpace ;
- xv. Demander à l'Union Africaine de mettre en œuvre les recommandations de l'étude en commençant par la définition de la plateforme de l'Union Africaine sur l'Espace, y compris la Politique de l'Espace, la Gouvernance de l'Espace et l'Agence AfriSpace avec la participation des acteurs appropriés ;
- xvi. Exhorter tous les Départements concernés à participer à la mise en œuvre de ces recommandations en coopération avec la CEA, l'UIT et les partenaires concernés;
- xvii. Prendre note des conclusions clés du Rapport relatif à la transformation électronique de l'Afrique (site web : www.eTransformAfrica.org);
- xviii. Inviter les Etats membres à travailler avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union africaine pour identifier en plus des programmes transformatives utilisant les TIC dans différents secteurs de l'économie et de la société qui auraient un potentiel de reproduction et d'élargissement ;
- xix. Encourager le suivi et l'évaluation rigoureux des programmes pilotes en matière de TIC afin d'identifier les facteurs qui contribuent au succès et à en tirer des leçons pour surmonter les obstacles ;
- xx. Inviter les donateurs et les partenaires au développement, y compris le Groupe de la Banque mondiale et la BAD pour qu'ils apportent leur soutien à la conception et au financement de futurs projets d'applications transformatives des TIC dans les secteurs de l'économie et de la société en Afrique ;
- xxi. Soutenir le projet AfriSpace et demander la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre de la recommandation.

SECTION SEPT : GOUVERNANCE, COORDINATION ET POPULARISATION DES TCI ET PARTICIPATION AUX FORUMS INTERNATIONAUX

Révision du règlement Intérieur de la CITMC

96. Un règlement intérieur révisé a été présenté à la réunion du bureau de la conférence qui s'est tenue du 13 au 15 juin 2011 à Khartoum (Soudan). Les principaux points du projet présenté portent sur les Objectifs ; la Composition et les

Fonctions de la structure de gouvernance ; les Procédures de la prise de décision et le Rôle de la Commission.

Coordination des Programmes TIC :

97. Le développement économique et social de l'Afrique, ainsi que son intégration politique et physique sont sévèrement entravées par l'insuffisance de l'infrastructure et des services qui constituent une base essentielle du processus de développement. La nécessité de l'existence de la coordination, de la coopération et harmonisation des politiques et programmes est inscrite dans les principaux documents de base de l'Union Africaine : Article 15 de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine qui a été signé et ratifié par les 54 pays africains ; et Le Traité portant création de la Communauté Economique Africaine également connu sous le nom de Traité d'Abuja dans ses articles 3, 4, 28, 62, 63 et 64.

98. L'analyse des mécanismes de coordination a révélé un certain nombre de problème parmi lesquels :

- Absence de cadre stratégique et de politique pour le développement de l'infrastructure :
- Absence d'un parrainage engagé pour prendre la direction de grandes politiques et de grands programmes de développement de l'infrastructure ;
- Chevauchement et double emploi des mandats et missions et relations hiérarchiques imprécises ;
- Absence de promoteur de politiques et programmes importants en faveur du développement des infrastructures ;
- Absence de mécanismes pour faire respecter les actions et les décisions convenues ;
- Absence d'instruments formalisant les relations entre la Commission de l'Union Africaine (CUA) et les Communautés Economiques Régionales (CER) et mauvaise coordination entre la CUA, les CER et les autres institutions intervenant dans le développement de l'infrastructure ;
- Absence de la mise en œuvre des mécanismes de coordination adoptés pour le développement de l'infrastructure ;
- Absence de synergie et de liens institutionnels entre les institutions et entre les départements et les divisions de chaque institution.

Semaine Africaine des TIC et Forum annuel

99. La semaine Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (SATIC) a été lancée pour la première fois tout juste avant la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information en novembre 2005 à Tunis. Dans sa volonté de mettre en œuvre les engagements du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, qui avait invité tous les gouvernements à adopter les TIC en vue de réaliser le développement durable tout en renforçant la coopération nationale, régionale et internationale, l'Union Africaine a saisi cette opportunité pour adopter la

résolution portant établissement de la SATIC en tant qu'activité de l'UA, en vue de renforcer la société africaine de l'information.

Participation de l'Afrique dans les manifestations internationales

100. Il existe de nombreux événements internationaux et régionaux, publics et privés qui prennent des décisions sur les questions fondamentales liées aux communications et aux technologies de l'information. Parmi ces événements et forums :

- Conférences, assemblées, réunions, forums des plénipotentiaires de l'UIT et de l'UPU
- Réunions d'ICANN
- Réunions de suivi du WSIS
- Tout autre forum international qui prend des décisions
- Etc.

101. La plupart du temps, le taux de participation et de contribution des Etats membres de l'UA est très faible à cause des contraintes financières et du manque d'effectifs dans les Ministères qui fonctionnent sur un budget limité. Les institutions spécialisées et les représentants élus dans les différentes instances coordonnent toujours la position africaine, mais pendant que ceux qui sont présents peuvent participer entièrement ou partiellement, ceux qui ne peuvent pas être présents ne peuvent pas prendre part au débat. Les Communautés Economiques Régionales n'ont toujours pas assez d'effectifs et ne participent pas non plus. Et le secteur privé, ainsi que la société civile ne contribuent pas pleinement au débat sur les questions d'intérêt mondial.

Commentaires :

102. A la suite des présentations, les participants ont formulé les observations suivantes :

- Soutien au mécanisme de coordination ;
- Appel aux partenaires d'éviter un système de coordination multiple ;
- Soutien au projet de Règlement intérieur de la CITMC comme présenté ;
- Un soutien politique clair devrait être présenté par les Etats membres de l'UA sur la question de la célébration de la Semaine africaine des TIC ;
- La célébration de la Semaine africaine des TIC est appréciée et très utile surtout pour que les populations rurales africaines entrent dans la société de l'information ;
- Lors de la célébration de la Semaine africaine des TIC, la CUA devra prendre en compte la Journée nationale de l'Internet organisée par les États membres ;
- La participation de la Commission de l'Union africaine aux forums internationaux est encouragée. L'UA devrait aider les États membres à progresser et à parler d'une seule voix à l'occasion d'événements internationaux.

Recommandations :

103. Les ministres sont invités à :

- i. Encourager les Etats membres à participer pleinement aux réunions et à parler d'une même voix ;
- ii. Demander aux Etats membres élus au bureau du Comité de pilotage de la CMTCI de représenter le continent et leurs régions respectives dans les différents forums et faire rapport aux CER et au bureau de la CMCTI ;
- iii. Il est demandé à la CUA d'assurer le partage du rapport consolidé avec tous les Etats membres.
- iv. Inviter les États membres à commémorer la Semaine africaine des TIC lors de la 3ème semaine le novembre de chaque année;
- v. Demander à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD de mettre en place un forum annuel africain où tous les décideurs pourront interagir avec le secteur privé, les opérateurs et l'industrie, en coordination avec les partenaires et les parties prenantes ;
- vi. Demander à la Commission de l'Union africaine de mettre en œuvre les différentes actions afin d'aider les États membres à célébrer la Semaine africaine des TIC ;
- vii. Finaliser le Projet de Règlement intérieur en tenant compte du travail accompli par le Bureau du conseiller juridique et modifier les articles 10 et 11 relatifs à la participation du Bureau aux forums internationaux et soumettre à travers les canaux appropriés;
- viii. Faire appel aux membres élus du Bureau et du Comité de pilotage pour qu'ils contribuent efficacement à la représentation, à la coordination et au plaidoyer en faveur de la position de l'Afrique dans les instances internationales et régionales, en collaboration avec la CUA, l'Agence du NEPAD et les autres parties prenantes ;

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

104. Une actualisation sur l'état des décisions de la CITMC relatif au Forum sur la régulation des télécommunications/TIC et le partenariat en Afrique a été présentée par l'UIT et la CEA.

105. La réunion a été informée des conclusions du FTRA qui s'est tenu à Libreville en juin 2012, notamment sur le processus de signature de la convention sur la création d'ARNET.

106. Tele-center est un des besoins de la Société de l'information et du savoir Africain à appuyer.

ADOPTION DU RAPPORT

107. **La réunion des Experts a adopté le rapport tel qu'amendé.**